



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion électronique du 06 / 11 / 2023

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Excusée : LAULAGNET Roselyne,

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers modifiés sont mis en ligne merci d'en tenir compte pour les plateaux du 11 novembre.

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Prochains plateaux : Samedi 11 novembre 2023.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers modifiés sont mis en ligne merci d'en tenir compte pour les plateaux du 11 novembre .

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Prochains plateaux : Samedi 11 novembre 2023.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.





CALENDRIERS : Afin de garantir une stabilité des organisations des plateaux U11 affichées en ce début de saison, les demandes de clubs intervenues au-delà de la date des engagements (09/09/2023), feront l'objet d'un traitement pour intégration au calendrier à compter des plateaux du 11/11/2023.

Les calendriers modifiés seront en ligne sur le site internet du District, dans les meilleurs délais.

Prochains plateaux : Samedi 11/11/2023

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES-ANDRE :

Les plateaux non joués le 04/11/2023 sont programmés le samedi 25/11/2023.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Utilisation FMI : Nous rappelons que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée revêt un caractère obligatoire. Aussi nous invitons les clubs à vérifier que chacune des équipes en présence possède un utilisateur FMI associé.

IMPORTANT MODIFICATION DATE/HORAIRE : Les clubs sollicités pour des demandes de changement de date ou horaires de rencontres doivent impérativement renseigner leur position (accord ou refus) au plus tard 13 jours avant la date initiale de la rencontre.

U15 Brassage :

Pour la deuxième phase de la compétition, mise en place des niveaux D3, D4 et D5, les clubs seront affectés comme suit, conformément aux Règlements sportifs spécifiques Championnat U15, article 3.2.1 (page 113 du guide pratique en ligne) :

2ème phase :

D3 : 2 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les 20 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.

Ici il s'agira des équipes finissant à la première place de chacune des 11 poules, et des 9 meilleurs deuxièmes.

D4 : 2 poules de 10 équipes. Les 20 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4.

Ici il s'agira des 2 deuxièmes n'accédant pas à la D2, des 11 troisièmes des poules de brassage, et des 7 meilleures quatrièmes des 11 poules.

D5 : x Poules. Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5.

RENCONTRES EN RETARD :

Les rencontres U15 Brassage des 04 et 05 /11/2023 non jouées sont reprogrammées le 03/12/2023.





Coupes :

Coupe JP QUINTIN :

Le match comptant pour le 2^e Tour, Ent AS SUD ARDECHE St DIDIER 2 – ESP HOSTUN 1 est programmé le 28/01/24.

Le match comptant pour le 2^e Tour, ES BEAUMONTELEGER 1 – Ent USVJ/FCV 1 est replanifié le 28/01/24.

Coupe Gilbert PESTRE :

Compte tenu des reports enregistrés à l'occasion du weekend des 21 et 22 Octobre 2023, pour le 2^e Tour de cette coupe, le calendrier s'établit comme suit :

-07/11/2023 : Tirage au sort Tour de cadrage.

-03/12/2023 : Tour de cadrage + Matches 2^e Tour non joués des 21 et 22/10/2023.

-28/01/2024 : 1/16^e finales + éventuels matchs en retard cadrage.

-18/02/2024 : 1/8^e finales + éventuels matchs en retard 1/16^e.

-03/03/2024 : Eventuels matchs en retard 1/8^e.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57 **Mail** : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations à notre seule équipe encore en lice U.MONTELMAR.S. Le 5^eème tour s'est joué le 04 novembre et l'UMS s'est qualifiée au dépend de l'ASVEL VILLEURBANNE, pour le 6^eème tour.

Coupe Vivier BOUDRIER : Le 2^eème tour n'est toujours terminé. Rencontres restent à jouer le 09 décembre 2023. BEAUMONTELEGER / ECA-ACE, USVJ 3 / ASF PIERRELATTE 1, FC PLATEAU ARDECHOIS/ AS ST MARCELLOISE 1, US ST JUST ST MARCEL / FC VALLON PONT D'ARC, ENT BASSES COLLINES / RHONE CRUSSOL 07 2. Elles devront obligatoirement se jouer sous peine de l'application de l'Art. 72 des règlements sportifs du District.

Le tirage du 3^eème qui se jouera le 09 décembre sera prochainement en ligne.

En U17 D1 : US DAVEZIEUX / FC RHONE VALLEE est reporté au 27/01/24

En U17 D2 – Poule A : FC HAUTERIVES / FC MUZOLAIS est reporté au 27/01/24

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57. **Mail** : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

En U20 D1 – ES BOULIEU LES ANNONAY / ASF PIERRELATTE est reportée au 20/01/24

US VALLEE DU JABRON / RHONE CRUSSOL 07 est reporté au 20/01/24

En U20 D2 – ES CHOMERAC / US 2 VALLONS est reporté au 20/01/24

US PORTES HTES CEVENNES / FC EYRIEUX EMBROYE est reporté au 27/01/24

FC HAUTERIVES / FC VALENCE est reporté au 27/01/24

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

